

DIFFICILE SORTIE DE L'UE

En juin 2016, les Britanniques ont voté pour ne plus faire partie de l'Union Européenne. La séparation est très compliquée.

LA DÉCISION

Le Royaume-Uni fait partie de l'Union européenne (UE) depuis 46 ans, mais en gardant sa monnaie, les contrôles aux frontières pour les personnes... Il y a 3 ans, les Britanniques ont été appelés à donner leur avis lors d'un vote : 52 % ont souhaité quitter l'UE. Ils pensent que cela leur permettra d'être plus libres, plus forts économiquement. Normalement, le Royaume-Uni devait sortir de l'UE le 29 mars.

ACCORD DE SORTIE

Pendant 2 ans, le gouvernement britannique a discuté avec l'UE pour préparer la sortie, appelée Brexit, mélange des mots British (Britannique) et exit (sortie). Un accord a été trouvé. Theresa May, Première ministre, l'a présenté aux députés britanniques. Ils ont voté 2

fois contre.

NO DEAL ?

Ces députés ne veulent pas de l'accord de sortie, mais ils ont aussi voté contre le No deal (sortie sans accord). Le Royaume-Uni ne ferait alors plus partie de l'UE dès le 29 mars. Ce serait de très grands changements et le coût serait élevé pour les Britanniques. Par exemple, aujourd'hui, il n'y a pas de taxes sur les produits européens. Avec la sortie de l'UE, les produits seront taxés et contrôlés à la frontière ce qui sera compliqué à mettre en place rapidement. Les Britanniques qui vivent en Europe ne savent pas quels seront leurs droits, ni ceux des Européens au Royaume-Uni...

DEMANDE DE REPORT

Mercredi, la Première ministre a

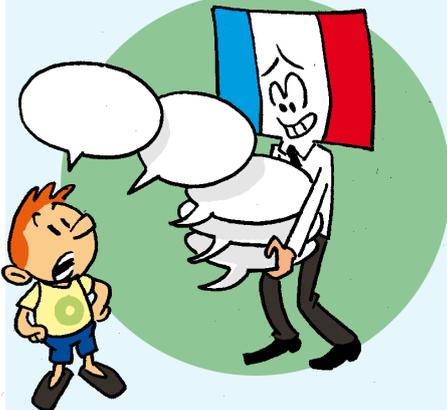


demandé à l'Union européenne de retarder la sortie au 30 juin. Le président du Conseil européen juge que cela est possible si les députés votent pour l'accord de sortie qu'ils ont déjà refusé 2 fois.

RESTONS AMIS

Sophie, une petite britannique de 6 ans a envoyé une lettre au président du Conseil européen : « Je sais que nous sommes en train de quitter l'UE mais je pense que nous devrions rester amis. » Elle a ajouté : « Je vous ai dessiné une licorne ». Il lui a répondu « Nous serons toujours amis, Sophie ».

LES ENFANTS PRENNENT LA PAROLE



Mercredi, les jeunes avaient la parole lors du « Grand débat national des enfants ».

Ils avaient beaucoup à dire ! L'événement était organisé par Adrien Taquet, chargé de la protection de l'enfance au ministère de la Santé. Il a réuni une centaine de jeunes, du primaire au lycée. Adam, 16 ans, a été le premier à prendre la parole. Pour lui, la situation des personnes sans logement est mal connue, cela crée de fausses peurs et il n'y a pas assez d'aides. Jacques juge qu'il « n'est pas du tout normal que les femmes soient moins payées que les hommes ». Salomé, 9 ans, a proposé : « la voiture ça ne devrait être que pour les longues distances ; en dessous de 10 km, on prend le vélo ». Gaëlle pense que les enfants ne sont pas assez écoutés. Elle aimerait qu'on leur demande leur avis sur les lois votées pour eux. Adrien Taquet a jugé que c'était une bonne idée !



C'était la grève mardi

Mardi, 131 000 personnes ont manifesté partout en France. Elles ont répondu aux syndicats (CGT, FO, Solidaires...)

qui appelaient à faire grève pour une augmentation des salaires et des retraites, pour défendre les services publics... Les enseignants ont été très nombreux à participer. Dans les écoles primaires et maternelles, ils étaient au moins 1 sur 4 à faire grève. Ils se disent très inquiets du projet de loi du ministre de l'Éducation nationale et jugent que les professeurs n'ont pas pu donner leur avis.



Mini grand champion !

« Je veux devenir le plus grand maître des échecs et battre le record du monde ».

C'est le rêve de Tani Adewumi, 8 ans. Et il peut y croire ! Il a débuté les échecs il y a seulement 1 an, mais il a gagné ses 73 dernières parties et il est déjà champion de l'État de New York ! Le jeune garçon et sa famille ont fui le Nigéria où des terroristes rendent la vie de la population très difficile. Ils sont arrivés aux États-Unis où ils dorment dans un foyer pour les personnes sans logement. Depuis que Tani est devenu célèbre, ses parents ont reçu des propositions d'emploi et un appel aux dons a réuni 163 000 €.

MANIFESTATION TURQUOISE À PARIS

Environ 1 100 personnes sont allées manifester à Paris, ce mercredi, pour demander l'inscription de la LSF dans la Constitution et le respect des droits des sourds.

RAPPEL

L'association Sourds en Colère a décidé d'organiser cette manifestation pour défendre les droits des sourds. Elle demandait :

- l'inscription de la LSF dans la Constitution,
 - l'accessibilité en LSF dans les administrations publiques (mairies, hôpitaux, Pôle emploi...) et sur les chaînes télévisées,
 - des écoles bilingues LSF-français partout en France,
 - La reconnaissance et la mise en valeur de la culture sourde.
- Cette manifestation était soutenue par de nombreuses associations (FNSF, OSS2007, 2LPE, l'ANPES, l'AFILS, l'IVT...).

BELLE MANIFESTATION

1 100 personnes étaient présentes : sourds, entendants, jeunes, personnes âgées, parents

d'enfants sourds, interprètes... Mickaël, manifestant mayennais, raconte : « *La manifestation s'est bien passée. Il y avait des personnes de toute la France : Marseille, Nîmes, Angers, Laval, Nantes, Lyon, Saint-Brieuc, Montpellier...* ». De nombreux manifestants portaient des gilets turquoise pour montrer que la communauté sourde a des choses à dire. Des journalistes sont venus faire des reportages. Pour Vincent Cottineau, président de la FNSF, c'était une « *belle manifestation* » ([vidéo en LSF](#)). Après la marche des manifestants, 4 personnes (de Sourds en Colère, de la FNSF et de OSS2007) accompagnées d'une interprète sont allées à l'Assemblée nationale. Elles ont pu rencontrer des députés dont le secrétaire général de La République En



Marche. Selon Vincent Cottineau, les échanges étaient très intéressants. Les députés se sont engagés à ce que les demandes des sourds soient étudiées sérieusement. Les 4 sourds ont aussi croisé le député Loïc Prud'homme qui leur a dit qu'il les soutenait. Il était prêt à défendre leurs demandes à l'Assemblée nationale. D'autres actions devraient être organisées : en mai, des manifestations devant les préfectures et, en juin, une autre manifestation nationale.

DROIT À UN INTERPRÈTE

Vendredi dernier, le Conseil d'État a donné raison à un sourd qui s'était plaint de ne pas avoir d'interprète à un rendez-vous au tribunal. Le Conseil d'État a rappelé que, dans tous les tribunaux, si un sourd demande un interprète LSF-français, la justice doit l'accepter.

LA SITUATION

En 2016, M. A. (son nom reste secret) a fait une demande de carte de stationnement pour personne handicapée. Mais cela lui a été refusé. Ce sourd a alors fait appel à la justice. Le tribunal administratif de Paris lui a donné rendez-vous le 31 mars 2017. Avant cette date, M. A. a envoyé un courrier pour dire qu'il avait besoin d'un interprète en LSF-français pour ce rendez-vous. Mais le tribunal a refusé et lui a expliqué qu'il pouvait venir avec la personne de son choix pour faire la traduction. M. A. n'a pas eu d'interprète pendant son rendez-vous au tribunal. Le 4 avril 2017, le tribunal a rejeté sa demande pour avoir le droit à une carte de stationnement. M. A. a alors décidé de continuer à se battre en faisant appel au Conseil d'État pour expliquer toute cette histoire.

RAPPEL DE LA LOI

Après une longue attente, M. A. a enfin reçu une réponse du Conseil d'État. Bonne nouvelle, il lui donne raison. Ainsi, le jugement du tribunal est annulé car il n'a pas respecté la loi. Le Conseil d'État a rappelé que les sourds ont le droit de choisir la communication qu'ils souhaitent pour des affaires de justice. Ils peuvent venir accompagnés de la personne de leur choix pour traduire ou demander la présence d'un interprète. Le tribunal doit accepter la demande et c'est l'État qui payera l'interprète.



VIDÉO

SORCIÈRE SOURDE OU PÂTISSIÈRE ?

Des élèves de l'Institut Régional de Jeunes Sourds de Saint-Jean de la Ruelle (45) participent au concours « **Je filme le métier qui me plaît** ». Ils ont réalisé la vidéo « Deaf Witch » (Sorcière sourde) qui mélange une interview de pâtissier et une histoire inventée. Ces élèves ont besoin de votes pour gagner le concours : [site du concours](#) (le bouton « Voter » est en orange sous la vidéo. Il faut d'abord se créer un compte).



PETITE INFO

DRAPEAU SOURD À MASSY

Samedi 23 mars à partir de 9 h, le drapeau turquoise de la communauté sourde sera installé place de la mairie, à Massy (91). Cet événement est organisé à l'occasion de la Semaine de la langue française et de la francophonie. Il est proposé par l'association Les Yeux Pour Entendre. Pour commencer, le drapeau sera installé puis, la Marseillaise sera interprétée en LSF et sera suivie de discours et d'un cocktail. Arnaud Balard, artiste sourd et créateur du drapeau, sera présent.

[Informations](#)